



Législature 2025-2030
Délibération N° 1012
Séance du Conseil municipal du **18 novembre 2025**

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2025 DE CHF 1'020'209.01 POUR DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 14 oui, 0 non et 4 abstentions sur 18 CM présents

- a) De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits relatifs à :
 - 1. Maison de Paroisse, pour un montant de CHF 241'276.18, bien no. 2
 - 2. Collecteur de Cressy de Ch. de Narly, pour un montant de CHF 55'540.71, bien no. 47
 - 3. Balayeuse, pour un montant de CHF 126'386.96, bien no. 64
 - 4. Ecole de Confignon - fenêtres oscillo-battantes, pour un montant de CHF 29'730.64, bien no. 67
 - 5. Cressy - Aménagement installations extérieures, préau et abords, pour un montant de CHF 264'831.28, bien no. 81
 - 6. Isuzu D-MAX Sattelite 4x4 single, pour un montant de CHF 46'769.98, bien no. 89
 - 7. Audit du parc immobilier communal, pour un montant de CHF 62'189.34, bien no. 93
 - 8. Plans localisés de quartier (PLQ) - Cherpines, pour un montant de CHF 119'522.53, bien no. 94
 - 9. Rehaussement des quais de bus, pour un montant de CHF 73'961.39, bien no. 104
- b) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 pour un total de CHF 1'020'209.01.
- c) De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».

- d) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH